

Publié le 21/09/2022



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B040_2022

OBJET : Convention de participation financière relative à l'accueil de Grand Océan, 72h pour découvrir et préserver les trésors de notre planète bleue

Exposé

Le Cotentin entretient une relation singulière avec la mer qui constitue un axe majeur de sa politique d'attractivité et de développement. Aussi, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Département de la Manche et la Région Normandie ont décidé de soutenir le groupe Les Echos Le Parisien et Sciences et Avenir La Recherche dans l'accueil de GRAND OCEAN, rendez-vous incontournable autour des richesses et des enjeux maritimes.

Cet évènement d'envergure internationale qui se tiendra du 7 au 9 octobre prochains à Cherbourg-en-Cotentin et à Saint-Vaast-La-Hougue réunira pendant trois jours les grandes voix de la mer : des scientifiques de très haut niveau (CNRS, Ifremer, Museum, Sorbonne Université, etc.) ; des marins (navigateurs, amiraux, etc.), des explorateurs comme Jean-Louis ETIENNE, des témoins d'importantes entreprises ou encore des personnalités engagées y partageront leur expertise avec le grand public, dont des collégiens et lycéens. Le thème de cette 1^{ère} édition sera consacré à la biodiversité de l'océan.

Conformément à la délibération n° DEL2022_008, l'Agglomération du Cotentin s'est engagée à octroyer une subvention d'un montant global de 160 000 € dont 60 000 € issus d'un partenariat avec le Département de la Manche.

La présente décision a pour but d'autoriser la signature de la convention de participation financière entre le Département de la Manche et l'Agglomération du Cotentin. Celle-ci a pour objet de fixer le cadre dans lequel la subvention sera versée et de préciser les relations entre le Département et la Communauté d'Agglomération découlant de cette collaboration.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Accepter** la signature de la convention de participation financière entre le Département de la Manche et l'Agglomération du Cotentin,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 SEPTEMBRE 2022**

Le jeudi 15 Septembre Deux Mille Vingt Deux, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 34

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Éric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B038_2022 et retour à partir du vote de la décision de Bureau n°B042_2022), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET

Excusés : Monsieur Benoît ARRIVE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Françoise LEROSSIGNOL